



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18/02/2026

Présents : TISSEIRE Bernard, MATHE Nicole, PONS Alain, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BOYER Denis, DA COSTA Martine, MARCHAND René, DEMEILLERS Joël, BAROTTE Marjorie, ORTIS Hélène, PATENOSTRE Lionel.

Absents représentés : CHIABRANDO Valérie (procuration à TISSEIRE Bernard), SOUADKI Hezdine (procuration à PONS Alain), BAUTISTA Ludovik (procuration à ROGANIOU Marie), PILKOWSKI Véronique (procuration à MARCHAND René)

Absents excusés : DEMANGE Serge, DANHO Aimé

Absents : MAZZOLO Nathalie

Madame DA COSTA Martine a été élue secrétaire de séance.

N° 2026-013

### AFFECTATION ANTICIPÉE DU RESULTAT

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif de la commune du VERNET pour l'exercice 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent brut de fonctionnement de **1 267 189,52 €**
- Un excédent brut d'investissement (opérations réalisées) de **63 262,11€**
- Un déficit des restes à réaliser en investissement de **16 616,41 €**

Il est proposé d'AFFECTER L'EXCEDENT BRUT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT comme suit :

- **A l'article R 001** (excédents d'investissement reporté) en recette d'investissement : **63 262,11 €**,
- **A l'article 002** (excédent de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement **1 267 189,52 €** représentant le solde de l'excédent de fonctionnement.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter cette délibération.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20 MARS 2026

ID : 031-213105745-20260305-2026\_013-DE

Bernier  
Levraut

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L1612-12 du CGCT,
- VU le Compte Administratif 2025,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** d'affecter à titre anticipé l'excédent brut de clôture de la section de fonctionnement de **1 267 189,52 €** tel qu'exposé et proposé précisément ci-dessus,
- **DIT** que ces crédits figureront au Budget Primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**Bernard TISSEIRE**

